



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER  
DU CALVADOS

Caen, le 16 FEV. 2015

Affaire suivie par : Martine LENORMAND  
Email : martine.lenormand@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02 31 43 17 86

**Le Préfet de la Région Basse-Normandie  
Préfet du Calvados**

à

**Monsieur le Maire de Bernières-sur-mer.**

**Courrier reçu**

Le : 18 FEV. 2015

**Mairie de  
BERNIERES S/MER**

Objet : Porter à Connaissance

P.J. : 1

Votre conseil municipal a décidé l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune.

Il m'appartient donc, conformément aux dispositions des articles L.121-2, R.121-1 et R.123-15 du code de l'urbanisme, de porter à votre connaissance les informations nécessaires à l'élaboration de votre PLU.

Ces informations sont récapitulées dans le document ci-joint. Elles seront à transmettre à votre bureau d'études. Elles pourront être complétées ultérieurement, tout au long des études d'élaboration du document.

Conformément à l'article L.121-2 du code de l'urbanisme, le porter à connaissance devra être tenu à la disposition du public et, pourra, en tout ou partie, être annexé au dossier d'enquête publique.

Pour le Préfet, et par délégation,  
La Secrétaire Générale

Corinne CHAUVIN